

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

**ETAIENT PRESENTS** : Marie-Noëlle ABADIE, Marie ARMBRUST, Didier BROQUET, Jean-Christophe CHARBIT, Jean-Pierre CHAUVIN, Michel CONTET, Jacqueline DUBOST, Brigitte MARY, Laurent PHILIPPE, Murielle TAVARES, Jean-Baptiste WASSER.

**ETAIENT REPRESENTES** : Martine CHAINE (pouvoir à Marie-Noëlle ABADIE), Jacky BLONDEL (pouvoir à Jean-Christophe CHARBIT)

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Céline ALIX, Serge FILLION

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Noëlle ABADIE

### **1° Création et suppression d'emplois**

Lecture de la délibération. Pas de question particulière.

**Vote à l'unanimité : 13 voix (11 présents – 2 pouvoirs)**

### **2° Convention prévoyant les modalités de pose temporaire d'équipement d'illumination festive aux dépendances de la voirie communautaire auprès de GPS&O**

M. le Maire précise qu'en raison du transfert de compétences, il faut demander l'autorisation pour pouvoir s'appuyer sur les poteaux d'éclairage public.

M. PHILIPPE demande si les frais d'éclairage sont à la charge de la commune.

M. CHAUVIN indique que cette autorisation ne concerne pas uniquement les décorations de Noël et que GPS&O prend en charge l'énergie nécessaire.

M. CHAUVIN notifie également que la TCCFE (taxe communale de la consommation finale d'électricité) récupérée par le SEY (syndicat des énergies des Yvelines) est reversée à la commune.

**Vote : 12 voix pour et 1 abstention**

### **3° Convention de coopération entre GPS&O et la commune pour viabilité hivernale du domaine public routier communautaire**

Lecture de la délibération.

M. le Maire indique qu'il reste un stock de sel pour l'hiver prochain et qu'après il pourra en redemander à GPS&O.

**Vote : 12 voix pour et 1 abstention**

### **4° Création d'une activité accessoire**

Lecture de la délibération.

M. le Maire explique que la future secrétaire générale recrutée mais actuellement en période de préavis dans son ancien poste, effectuera tous les samedis matin des tâches de secrétariat, en attendant sa prise de fonction prévue le 2 Janvier 2019.

**Vote à l'unanimité : 13 voix (11 présents – 2 pouvoirs)**

## **5° - Renouvellement d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire**

Lecture de la délibération.

M. le Maire précise que les garanties sont différentes selon que les agents relèvent de la CNRACL pour les fonctionnaires à temps plein ou de l'IRCANTEC pour les agents contractuels ou fonctionnaires à temps partiel.

**Vote : 12 voix pour et 1 abstention**

## **6° - Fonds de concours**

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un dispositif échelonné de 2017 à 2020. La commune peut demander jusqu'à 140 000 euros mais il existe un droit de tirage. Il importe de demander ce montant pour l'ensemble de nos projets. En cas de demande partielle, il faudra attendre novembre 2019 pour pouvoir faire une demande supplémentaire.

Le tableau des demandes est présenté aux membres du conseil municipal.

M. PHILIPPE déplore de ne pas avoir eu les documents au préalable.

M. le Maire indique que les documents lui sont parvenus le jour même du conseil.

Il précise également que les dépenses se feront sur deux budgets. Des informations complémentaires pourront être fournies à la fin de l'exercice 2018.

**Vote : 12 voix pour et 1 abstention**

## **7° - Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial**

Lecture de la délibération.

M. le Maire spécifie que cette convention permet à la commune d'avoir un taux d'encadrement dérogatoire. Une synthèse réalisée par le responsable du Centre de loisirs et son adjointe montre une synergie entre les différents acteurs. Un comité de pilotage est mis en place.

**Vote : 12 voix pour et 1 abstention**

## **8° - Convention chartre Qualité Plan Mercredi**

Lecture de cette convention.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un label qualité mais qu'aucune subvention n'est attribuée.

Pas de question.

**Vote : 12 voix pour et 1 abstention**

## **Questions diverses :**

M. PHILIPPE souhaiterait avoir connaissance du budget de fonctionnement du Centre de loisirs.

M. le Maire précise que ce budget sera fait sur un trimestre et rappelle la nécessité de créer un binôme responsable-responsable adjoint pour assurer la continuité et la qualité de ce service, l'un remplaçant l'autre pendant leurs congés.

M. PHILIPPE demande si les délais des travaux pour le Centre de loisirs sont respectés.

M. le Maire indique que les choses avancent de façon satisfaisante. Le bâtiment sera hors d'eau vers le 10 décembre.

Les locaux devraient être utilisables pour les vacances de février.

M. PHILIPPE questionne aussi sur l'état d'avancement du dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour l'espace de vie.

Mme ABADIE confirme que ce dossier est toujours en attente en raison de la restructuration de cet organisme. Un rendez-vous devrait être fixé en tout début d'année.

M. PHILIPPE demande quelques informations relatives aux commerces.

M. le Maire précise qu'il n'abandonne pas ce projet, il indique qu'il a rencontré Madame la Ministre de la Cohésion Sociale lors du Congrès des Maires et revendique le droit pour une commune de monter ses projets pour satisfaire les besoins de la population. C'est un devoir pour les élus de travailler pour ceux qu'ils représentent.

M. PHILIPPE informe qu'il a appris l'éventuelle future dissolution du club de pétanque si aucun adhérent ne postule au poste de président de cette association et dit s'interroger sur les causes d'un éventuel litige.

M. le Maire répond qu'il n'existe aucun litige et qu'il n'intervient pas dans les affaires des associations. L'actuel président refuse de signer une convention liant les associations et la mairie alors que cette association bénéficie d'une subvention et de locaux communaux. Son président doit en contrepartie signer une convention et participer au forum des associations, comme toutes les autres associations bénéficiant de subventions. Mais le président démissionnaire de cette association a refusé malgré nos multiples demandes de signer cette convention et l'association n'a pas participé au forum.

M. BROQUET demande pourquoi le panneau d'affichage concernant le Centre de loisirs ne présente pas la photo finale des locaux.

M. le Maire en fera la demande auprès de l'architecte.

**Fin de séance à 10 h 35.**

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué



Marie-Noëlle ABADIE